

COLERE DES TZR

- > **Colère** contre les restrictions drastiques de paiement des ISSR,
- > **Colère** contre le refus de prendre en considération la pénibilité des missions de remplacement,
- > Colère contre l'extension des zones et les affectations hors zone de plus en plus fréquentes,
- > **Colère** contre la suppression du forfait lié à l'Association Sportive (UNSS) pour les TZR d'EPS,
- > **Colère** contre la suppression des bonifications dans le barème de mutation.
- > Colère contre l'enseignement dans des disciplines autres que celles de formation et sans prime prévue à cet effet.
- > **Colère** contre l'absence de prise en compte des difficultés d'organisation professionnelle et familiale, des problèmes de transport.
- > Cette **colère** s'est exprimée le **18 décembre** par la grève et nous vous proposons de l'exprimer à nouveau le

Samedi 20 janvier 2007 à Paris

- > lors de la manifestation nationale organisée par la FSU à Paris.
- > Les syndicats de la FSU regroupant les enseignant-e-s de collège, lycée, lycée professionnel d'EPS et de toutes disciplines vous invitent à participer à un stage spécial TZR le

Jeudi 15 février 2007 à Dijon

- > Afin de continuer à débattre de nos revendications en fonction de l'actualité.
- > Pour le Secrétariat académique du SNES et le collectif TZR
- > Dominique Maurage Sandra Lessavre-Gony

SPECIAL T.Z.R. n°2 - Supplément n°3 au bulletin SNES-DIJON°56 - Jeudi 4 janvier 2007

Éditorial	1
Inscription au stage du 20 février 2007 Modèle d'autorisation d'absence	2
Les actions des TZR dans l'académie	3
Bulletin d'adhésion Barème des cotisations	4

STAGE syndical à DIJON <u>mardi 20 février 2007</u> ouvert à tous les personnels TZR en collège, lycée, lycée professionnel, toutes disciplines confondues



Bulletin d'inscription au stage TZR du 20 février 2007

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES :

Stage TZR - 45, rue Parmentier - 21000 DIJON - Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@snes.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline:

Établissement d'affectation :

☐ Je désire participer au stage TZR

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les frais de déplacement et de restauration à Dijon des participants adhérents du SNES sont pris en charge par la section académique de Dijon.

Lettre type de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins un mois avant le début du stage c'est-à-dire avant le 20 janvier 2007.

Nom Prénom Grade, fonction Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon.

s/c de Monsieur/Madame l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **20 février 2007** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'<u>IRHSES</u> [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au <u>J.O.R.F.</u> du 6 janvier 2000).

* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif *

A le ...-... - 2007

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

- [1] Lettre administrative adressée à Monsieur le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.
- [2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas!
- [3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

^{*} Pas de formule d'appel dans un courrier administratif *

Des TZR TOUJOURS en COLERE et TOUJOURS en ACTION!

Vous n'êtes pas sans savoir que G. de Robien a dévoilé son projet de décret sur les obligations de service des enseignants, accompagné de 4 arrêtés qui déclinent les orientations ministérielles destinées à augmenter notre temps de travail et déqualifier notre métier.

Le point le plus important pour nous, TZR, concerne bien entendu les compléments de service qui seront possibles jusqu'à 3 établissements dans des communes non limitrophes, sans aucune borne géographique!

Nous serons également tenus, en cas de service incomplet, d'effectuer «tout ou partie du service dans une autre discipline ». Nous serons donc soumis au chantage déjà exercé à notre encontre : ou un enseignement dans une autre discipline, ou des affectations éloignées !! N'oublions pas que, en cas d'affectation en lycée, nous serons aussi concernés par l'heure de première chaire.

Ne parlons pas, en plus, de ces points noirs :

- * l'enseignement de disciplines pour lesquelles nous ne sommes pas qualifiés,
- * l'accroissement de nos charges et de notre temps de travail,
- * la remise en cause de certaines disciplines, dont l'EPS.

Une fois de plus, nous serons perdants sur tous les tableaux : non seulement nous serons obligés d'être bivalents, et ce, sans formation, mais nous n'aurons pas non plus la prime proposée aux collègues bivalents... Que penser, une fois de plus, de notre statut soi-disant identique à celui de tous les titulaires ???

Nous, TZR, sommes en colère parce qu'on nous profile un métier qui n'a <u>plus rien à voir</u> avec celui que nous avons choisi et que nous aimons exercer.

Conférence de presse le 30 novembre dans les locaux du SNES à Dijon : compte rendu

Devant les médias de Côte-d'Or

Nous avons évoqué l'action actuelle intitulée «enquête de vérité sur le temps de travail des enseignants» qui a été mise en place auprès de tous les collègues de France :

cette enquête sur le terrain démontre que notre temps de travail reste fortement méconnu de l'opinion publique, qui pense encore que «18 h» représentent la durée réelle de travail hebdomadaire d'un enseignant!!

L'ensemble des pétitions refusant toute redéfinition de nos conditions d'exercice, de nos maxima horaires hebdomadaires, des heures de décharges statutaires ont été remises au Recteur lors de notre audience auprès de lui, le mercredi 29 novembre.

Manifestation des TZR (1er et 2nd degrés) le 30 novembre

Nous étions une centaine de collègues à manifester devant l'ancienne faculté de Droit à Dijon.

Nous avons dénoncé à nouveau le changement de calcul dans le versement des indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR). Nous avons demandé l'abandon de la décision rectorale, prise la veille de la rentrée, ayant consisté à modifier les modalités de versement de l'ISSR.

Compte rendu du stage SNES le 7 décembre 2006 à Chalon-sur-Saône

Face à l'insécurité grandissante de la profession, les TZR de Saône & Loire s'étaient réunis en présence de Christophe Barbillat, secrétaire national du SNES (secteur Emploi du S4), pour évoquer à nouveau leurs conditions de travail.

A l'issue de cette réunion, **une lettre** a été **adressée au Recteur** de notre académie, dans laquelle ils réaffirment leur détermination. A nouveau, les points sensibles ont été abordés :

- * la nomination de plus en plus fréquente des TZR en dehors de la zone où ils sont rattachés.
- * La non indemnisation financière des nombreux kilomètres effectués quotidiennement, la non prise en compte de l'usure des voitures personnelles, la fatigue...
- * L'ISSR révisée à la baisse, puisque désormais celle-ci n'est versée que s'il y a déplacement effectif : d'où une perte de 30 à 40% dans le salaire mensuel pour les mêmes missions !!!!

Nos collègues de Saône-et-Loire sollicitent donc une nouvelle entrevue auprès du Recteur.

Paroles de TZR

Cyril, 34 ans, TZR physique: « Chaque année je change d'établissement. Ma compagne TZR en lettres modernes sur la zone de Nevers a été affectée à Decize sans poste : 2 h 30 de route depuis notre domicile, situé à mi-chemin entre Mâcon et Nevers, pour attendre éventuellement qu'on lui donne un poste !!! »

« Je ne sais plus quoi faire! » explique à nouveau une autre collègue. « Avec mon mari, nous voudrions un bébé. Seulement, lui est infirmier de nuit. Pour mes remplacements, je dois partir en voiture tous les matins à 6 h. Comment vais-je pouvoir faire avec un enfant? Vous croyez que je vais trouver une nounou qui me le prendra à une heure pareille ??? » « Suis-je condamnée à ne pas avoir d'enfant? »

« Un chef d'établissement a émis des doutes sur ma capacité à effectuer un remplacement auprès d'une classe de terminale S! » explique, amère, une jeune collègue TZR, agrégée de maths!

La coupe est pleine et les TZR veulent le faire savoir!!



BULLETIN D'ADHESION

(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés).

Il est indispensable de dater et signer le cadre 3.

O Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent) Sexe Masc Fém date de naissance		chaire	gorie (certifié agrégé hors classe sup. maître aux. contractuel iire Mi-Se Cop Cpe)	
		Street Conf.		
Nom (utilisez le nom connu du rectorat)		Congé	ou détachement (préciser sa nature)	
Nom patronymique (de naissance) Prénom		□ Tite	ion administrative (pour les titulaires) ulaire du poste Tit sur ZR.	
Résidence bâtiment escalier			té de temps partiel (le cas échéant)	
N° et voie (rue bid)	SECTION OF THE PROPERTY OF THE	Discij		
boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers		Echel		
Code postal Ville ou pays étranger	The state of the s	Stagia	z les cases selon votre situation : aires	
Téléphone 1 portable ou téléphone 2 té	lécopie	par	concours liste d'aptitude ssation progressive d'activité	
(respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)		ACCOMMENTATION OF THE PROPERTY	CFA Retraité (Les retraités et FA paient leur cotisation au trésorier	
Adresse @			es retraités de leur département)	
			seiller en formation continue	
Etablissement d'affectation ministérielle (code nom et ville	9)	formate	eur 🔲 GRETA 🗌 IUFM	
NORMANE. NORMANE			nant L en STS L en classe prépa	
Etablissement d'exercice si différent (code, nom et ville)		enseig	nant au UCNED UCNDP – CRDP	
Claurissement a exercice si amerent (code, nom et vine)			nseiller pédagogique futeur IM 1 ^{ère} année	
de me communiquer les informations académiques et nationales de ges l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traiten 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement c d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cédex 1 Montant total de la cotisation: € (voir barème □ Paiement par chèque □ Paiement par etc.	nents informatisés dans les cor le l'adhésion et révocable par s 3 ou à ma section académique e) D Si	nditions fix moi-même	ées dans les articles 26 et 27 de la loi du dans les mêmes conditions que le droit in, 45 rue Parmentier 21000 DIJON.	
(dans ce dernier cas joindre obligatoirement un RIB et compléter le cade				
AUTORISATION J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélèvements ordonnés par l'organisme créanne in nourrai suspender l'exécution par simple demanu	à prélever sur ce dernier si la situation le per désigné ci-dessous. En cas de litige sur un de à l'Etablissement teneur de mon comte.		N°NATIONAL D'EMETTEUR 131547	
DE PRELEVEMENT 7e régleral le différend directement avec l'organism NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU		RGANISM	E CREANCIER	
COMPTE A DEBITER	S.N.E.S.			
Nom, Prénom Adresse				
C. I. D. a. 1 / / / / / William	46 avenue d'Ivry			
Code Postal /_/_/_/ Ville	75647 PARIS Cedex 13			
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR			
Etablis code guichet N° compte clé RIB	DU	COMPT	E A DEBITER	
Date: Signature:	Code Postal /_/_/_/ Ville			
	Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité			
	Bancaire, Postal ou de Cai Ne pas omettre la date et la	isse d'Eparg		